



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3994

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport annuel 2019 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 16 décembre 2019****Délibération n° 2019-3994**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Rapport annuel 2019 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La CCSPL de la Communauté urbaine de Lyon a été créée par délibération du Conseil n° 2002-0871 du 4 novembre 2002, en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. La CCSPL de la Métropole de Lyon lui a succédé, avec une création par la délibération du Conseil n° 2015-0089 du 26 janvier 2015.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, la mise en place d'une CCSPL pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public (DSP) ou contrat de partenariat, ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le Président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération du Conseil n° 2015-0089 du 26 janvier 2015, modifiée par délibération du Conseil n° 2015-0672 du 2 novembre 2015 et mises à jour annuellement, la CCSPL se compose de 20 conseillers métropolitains ayant chacun un suppléant (mise à jour du 17 septembre 2018), et de 28 associations représentées par 47 membres titulaires et 20 membres suppléants (mise à jour du 25 juin 2018).

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les concessionnaires et les délégataires de services publics,
- les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, et de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière,
- le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle doit également être consultée sur tout projet de DSP, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, de partenariat et de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement. À la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la charte de la participation du Grand Lyon, la CCSPL est amenée à réfléchir et à être force de proposition dans le cadre de groupes de travail ad hoc sur des sujets d'actualité relatifs aux services et relevant des compétences de la Métropole, à la relation aux usagers, à la qualité et au prix du service public.

Le président de la CCSPL présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

## **II - Présentation du rapport annuel 2019 de la CCSPL**

### **1° - Retours sur les dossiers soumis à la commission en 2019**

L'activité 2019 de la CCSPL s'inscrit dans le cadre des objectifs suivants :

- associer la CCSPL aux réflexions stratégiques de la Métropole concernant l'avenir des services publics locaux afin d'enrichir le débat public,
- assurer la qualité des débats, des avis et des contributions,
- conforter la CCSPL comme un lieu de dialogue entre la Métropole et les associations d'usagers.

### **2° - Avis réglementaires de la CCSPL**

L'activité réglementaire de la CCSPL pour l'année 2019 s'est poursuivie dans le cadre de 6 groupes de travail : déchets, énergie, très haut débit, restauration scolaire des collèges, stationnement - les parcs/déplacements - le boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL), équipements métropolitains - cimetières/crématoriums de Bron et de Rillieux la Pape, Golf de Chassieu et Centre des Congrès de la Cité internationale de Lyon. La commission s'est réunie 3 fois en séance plénière.

En 2019, la CCSPL a remis 16 avis sur :

- le projet de création d'une régie à autonomie financière pour le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés,
- le projet de concession de service public pour le chauffage urbain - réseau centre-ouest (La Duchère, Champagne au Mont d'Or, Écully),
- le projet de révision du règlement de service public de l'assainissement collectif de l'agglomération lyonnaise,
- les comptes rendus techniques et financiers 2018 des délégataires et des concessionnaires de service public,
- le rapport 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,
- le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

### **3° - Séances d'information - débat et visites de sites**

Dans le cadre des séances d'information-débat mises en place depuis 2017, et en lien avec les dossiers présentés à la Commission, les membres de la CCSPL se sont vus proposer 3 rencontres :

- une séance sur "les nouvelles mobilités : acteurs, DATA, gouvernance : quels enjeux ? quelles évolutions ?", dans un contexte d'emballement des pratiques de mobilité, de l'émergence des DATA et des acteurs privés associés. Le sujet soulève les questions du nouveau modèle de la mobilité et de la place de l'action publique dans la régulation et la préservation de l'intérêt général,
- une intervention sur "le schéma directeur des énergies (SDE)", portant sur les objectifs du SDE et les grands équilibres du plan d'actions, et sur la stratégie de maîtrise de la demande en énergie,
- une séance sur "Réduire et améliorer le tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Métropole de Lyon", destinée à présenter la démarche de la Métropole liée au plan local de prévention pour les déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), la question de la valorisation des déchets et des liens avec l'économie circulaire.

Chacune des séances a permis aux membres de la commission de disposer d'une vision élargie de sujets traités par la voie réglementaire et d'échanger de façon constructive avec les intervenants et d'autres invités.

Enfin, comme chaque année, la Commission s'est déplacée sur des sites :

- l'ancienne usine des eaux de Saint-Clair (avec la pompe de Cornouailles),
- la visite du Golf de Chassieu,
- la visite de l'usine de recyclage des déchets Paprec ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**Prend acte** du rapport d'activité 2019 de la CCSPL.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.**